

INFO EXPRESS

EVOLUTION DE PRADO

CAM PRADO : LA CFDT SÉCURISE LA PRIME D'ITINÉRANCE ET L'EMPLOI DES CONSEILLERS

Depuis juillet 2025, les équipes PRADO vivaient dans l'incertitude : Quel avenir pour leur activité ? Quelle évolution professionnelle ? La prime d'itinérance de 15 % (200 à 300 €/mois) serait-elle perdue ?

Grâce à la mobilisation de la CFDT, notamment lors de l'INC Maladie du 12 juin 2026, des progrès concrets ont été obtenus.

CE QUE LA CFDT A OBTENU POUR VOUS

- **Transformation de la prime d'itinérance en points pérennes** équivalant aux 15 % pour tous les conseillers repositionnés.
- **Maintien de 85 à 90 % des CAM** sur une **activité recentrée sur les maladies cardiovasculaires et associées**.
80 à 100 conseillers sur environ 600 seraient repositionnés.
- **Accompagnement renforcé des mobilités** :
Sept emplois cibles identifiés.
Entretiens exploratoires, immersions et formations pour les conseillers qui changent de fonction.
- **Poursuite du dispositif PRADO** : garanti au-delà de la COG.

LA CFDT RESTE VIGILANTE

- **Compensation limitée dans le temps** : Actuellement réservée aux mobilités actées entre le 1er juillet 2026 et le 31 décembre 2027.
La **CFDT** exige son élargissement à tous les agents concernés, y compris ceux qui restent en poste.
- **Inégalités entre les caisses** : Certaines proratisent la prime d'itinérance, d'autres non.
La **CFDT** demande l'application des modalités les plus favorables pour tous.
- **Manque de garanties sur les volumes et les postes** et aucune caisse n'a atteint l'objectif CPG en 2025.
La **CFDT** exige la neutralisation de celui de 2026.

Une prime d'itinérance sauvée, des postes maintenus, des mobilités accompagnées et PRADO pérennisé !

C'est par la négociation, dossier après dossier, que la CFDT défend vos droits et votre rémunération.

Flashez
pour plus
d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer